

13379/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 07 octobre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 07 octobre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2010/638/PESC concernant
des mesures restrictives en raison de la situation en Guinée**

E21033

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes